



Avoir la curiosité de parcourir les archives entrées par voie extraordinaire (achat, dépôt, dons, legs et dation, série Z), c'est aller à la rencontre d'archives d'associations ou d'entreprises, des papiers de famille, toutes époques confondues. Comme les archives professionnelles et privées de la famille Leblanc (banquier orangeois), le fonds Gasparin, le fonds de la SA du canal de Pierrelatte, les programmes des chorégies, ou le fonds Formigé (architecte des Monuments Historiques). Aujourd'hui cette série représente plus de 802 entrées.

S'émouvoir sur le fonds iconographique, c'est s'apercevoir de la variété des documents figurés conservés aux archives, comme les plans du cadastre napoléonien et les plans de la ville, plus de 685 affiches, presque 900 reportages photographiques et plus de 800 cartes postales.



Enfin, feuilleter la presse (essentiellement locale, séries 1 Per à 208 Per), c'est s'apercevoir que la ville conserve plus de 200 titres avec des collections plus ou moins complètes.

### POUR VOUS AIDER

Plus de 830 volumes, brochures, travaux d'étudiants, catalogues d'exposition sont votre disposition en salle de lecture ainsi que des dossiers historiques, classés par thèmes (Séries consacrées à la bibliothèque historique : 1 Bib à 5 Bib), mais aussi des inventaires, des catalogues, des fichiers, des répertoires et des bordereaux.

**A SAVOIR**  
- Toute personne peut consulter les documents d'archives, gratuitement, sur présentation d'une pièce d'identité avec photographie lors de son inscription. La consultation se fait en salle de lecture (10 places disponibles) sous la surveillance d'un agent du service (le prêt à domicile est interdit). Le chercheur doit respecter le règlement intérieur de la salle de lecture qui lui est remis lors de son inscription.

- Le régime de communication des archives s'appuie sur les articles L 213-1 à L 213-3 du code du patrimoine (modifiés par la loi 2008-696 du 15 juillet 2008).  
- Les archives publiques sont communicables de plein droit sous réserve des délais spéciaux prévus pour protéger certains intérêts (25, 50, 75, 100 et 120 ans). Des dérogations peuvent être demandées.

### ANIMATION CULTURELLE

- Le service réalise régulièrement des expositions sur l'histoire d'Orange, ouvertes à tous. Des visites commentées peuvent être assurées sur demande. Les archives municipales d'Orange participent également aux journées du patrimoine (3e week-end de septembre).
- Enfin, à la demande et sur rendez-vous, des ateliers peuvent être spécialement mis en place à destination du public scolaire orangeois (écoles primaires, collèges, lycées). Informations sur demande.

### RENSEIGNEMENTS

Hôtel de ville, place Georges Clemenceau, Service des Archives, BP 187, 84106 Orange Cedex  
Courriel : [archives@ville-orange.fr](mailto:archives@ville-orange.fr) - Téléphoner : 04 90 51 38 01 - Faxer : 04 90 51 41 07